



COMMUNE DE VALLOUISE- PELVoux

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers :
En exercice : 19
Présents : 17
Votants : 19

Le 23 avril 2026, le Conseil municipal de la Commune de Vallouise-Pelvoux s'est réuni Mairie - Salle Marcel Regout sous la présidence de Gaelle MOREAU, Maire, suivant convocation transmise le jeudi 9 avril 2026 par voie dématérialisée.

En présence de : ADISSON Frank, ALPHAND Thierry, ALTOBELLI Jacques, BALCET Fanny, BARONNAT Bernard, BECKER Eric, BROUMAULT Olivier, CHERFILS Jacqueline, CLERET DE LANGAVANT Maixent, COQUILLAT Catherine, FISCHER Maryline, LIMARE Camille, MOREAU Gaelle, MOUTIER Gerard, PIRON Silène, QUANTIN Lauriane, VIESSANT Celine

Excusé ayant donné procuration : KIRKYACHARIAN Luc à MOREAU Gaelle, TURPIN-HUTTER Anne à CHERFILS Jacqueline

Secrétaire de séance : FISCHER Maryline

2026-031 - TAUX D'IMPOSITION 2026

Au regard de l'excédent de fonctionnement, il est proposé de ne pas augmenter les taux d'imposition des taxes directes locales.

Vu l'article 1639A du Code Général des impôts,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité le Conseil Municipal décide :

De maintenir les taux d'imposition des taxes directes locales comme suit

- 40.33% pour la taxe foncière sur les propriétés bâties
- 125.74% pour la taxe foncière sur les propriétés non bâties
- 12.63 % pour la taxe d'habitation sur les résidences secondaires

Pour : 19

Contre : 0

Abstention : 0

Fait et délibéré le 23 avril 2026

Le président de séance,
Gaelle MOREAU, Maire



Le secrétaire de séance,
Maryline FISCHER

Envoyé en préfecture le 24/04/2026

Reçu en préfecture le 24/04/2026

Publié le



ID : 005-200064657-20260423-2026_031-DE